



BONDPARTNERS SA

**Décisions prises lors de la 51^{ème} Assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le 22 mai 2024 au Beau-Rivage Palace, Place du Port 17-19, 1006 Lausanne-Ouchy**

1. Le procès-verbal de la 50^{ème} AG tenue le 24 mai 2023 a été approuvé.
2. Le rapport annuel du Conseil d'administration portant sur l'exercice 2023 a été approuvé.
3. Les comptes annuels pour l'exercice 2023 ont été approuvés.
4. La proposition relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31.12.2023 a été approuvée, soit :

Dividende ordinaire de 40%	
sur l'entier du capital-actions	Fr. 2'200'000
Report à compte nouveau	<u>Fr. 2'725'849</u>
Total	Fr. 4'925'849

5. La décharge a été accordée à tous les membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2023.
6. Les membres suivants du Conseil d'administration ont été individuellement élus jusqu'à la prochaine AG ordinaire :
 - Monsieur Frédéric Binder
 - Monsieur Stéphane Bise
 - Monsieur Edgar Brandt
 - Monsieur Régis Menétrey
 - Monsieur René Sieber
 - Monsieur Paul André Sanglard en qualité de Président
7. Maître Eric Ramel a été élu représentant indépendant jusqu'à la prochaine AG ordinaire.
8. BDO SA a été élue en qualité d'organe de révision de la Société pour l'exercice 2024.
9. La modification des statuts suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit de la société anonyme (SA) a été approuvée.

Sur demande, le procès-verbal de la 51^{ème} Assemblée générale ordinaire est à la disposition des Actionnaires auprès du Secrétariat.